

Compte rendu

Commission de Quartier 3.3

*9 novembre 2021
à 18h30*

**Salle Cuvier
1 rue Francis Lopez
31200 Toulouse**

Élu présent : Monsieur Maxime BOYER, Maire de quartier 3.3.

Services municipaux présents :

- Chef de projet Réseaux de chaleur, Direction Environnement et Énergie
- Directeur du Pôle Territorial Nord
- Technicienne du Pôle Territorial Nord
- Coordonnateur Projet Cité Éducative de la Direction de l'Éducation
- Chef de Projet Contrat de Ville de la Direction de l'Action Territoriale
- Chargé de secteur Nord de la Direction de l'Action Territoriale
- Adjointe au chargé de secteur Nord de la Direction de l'Action Territoriale
- Référent de quartier 3.3 de la Direction de l'Action Territoriale

Monsieur Maxime Boyer remercie les personnes présentes à cette Commission de quartier 3.3 et présente l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- 1. Présentation du projet réseau de chaleur, rue Ernest Renan**
- 2. Point Voirie 2020 – 2021 – 2022**
- 3. Focus sécurité et prévention Trois-Cocus, Borderouge Nord**
- 4. Points divers**

Nota bene: ce compte-rendu ne retranscrit pas l'intégralité des débats mais les principaux échanges d'intérêt collectif. L'ensemble du compte rendu est lié au déroulement des diaporamas détaillés.

1. Projet réseau de chaleur

Cf. présentation en pièce jointe réalisée par la Direction de l'Environnement et Énergie (DEE).

- Un habitant du quartier demande quel sera l'itinéraire du trajet des camions qui viendront alimenter cet équipement ?

Réponse de Maxime BOYER (Maire de quartier 3.3) : l'itinéraire envisagé des camions est d'emprunter en priorité les axes de structurants de voiries et en l'espèce, celui de l'avenue Bourges-Maunoury, le boulevard Netwiller et le Boulevard Urbain Nord et ce afin de rejoindre le plus rapidement possible le périphérique. L'une des raisons pour lesquelles ce foncier a été identifié. A noter que, dans le cadre de la délégation de service public (DSP) qui sera mise en œuvre, il sera imposé au délégataire de ne pas prévoir de livraisons par camions pendant les horaires d'ouverture/fermeture des écoles, notamment du groupe scolaire de la Maourine, situé sur cet axe.

- Un habitant du quartier demande quels éléments ont motivé le choix de ce terrain pour installer cette chaufferie Biomasse ?

Réponse de Maxime BOYER (Maire de quartier 3.3) : plusieurs alternatives ont été envisagées, mais sur ce secteur il existe malheureusement très peu de foncier disponible pour ce type d'équipement. Le foncier actuellement identifié dispose de plusieurs avantages : une superficie suffisante pour un tel équipement, à proximité d'axes structurants de voirie, sans habitations à proximité immédiate et longeant une voie ferrée. A ce stade d'avancement du projet de réseau de chaleur sur le secteur Nord de Toulouse, d'autres sites peuvent être étudiés donc si des habitants du quartier ont des propositions à faire de fonciers intéressants, je demande à ce qu'elles me soient transmises afin que je puisse les faire étudier par les services de la Collectivité. Dans tous les cas de figure, l'insertion du projet dans son environnement sera au cœur du projet et notamment l'esthétisme et la qualité architecturale du bâtiment. Par ailleurs, une attention très forte sera portée sur la qualité des équipements sportifs (skate park et piste bmx), qui seront repositionnés plus au Nord de la rue Ernest Renan sur un foncier appartenant à la Collectivité.

- Un habitant du quartier s'interroge sur la qualité environnementale de ce projet puisque que celui-ci prévoit la combustion de bois, émettrice par définition de CO₂. Par ailleurs, il demande quelle est la provenance du bois ?

Réponse de la Direction de l'Environnement et de l'Energie : le bois qui sera brûlé, proviendra d'un périmètre de moins de 100 km autour de Toulouse. La qualité du bois sera aussi sélectionnée avec attention et en application des normes européennes et nationales les plus restrictives. Contrairement aux chauffages individuels classiques, ce projet de chaufferie biomasse répond à une réglementation en étant Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Cela implique que l'installation doit être enregistrée en Préfecture et que des contrôles réglementaires doivent être effectués tout au long de l'année comme l'analyse de combustion, le contrôle des rejets atmosphériques avec remontée d'alarmes en cas de dépassement, le ramonage des conduits de cheminées et des chaudières. Ce système de filtration sera complété par un filtre électrostatique permettant d'abaisser les rejets de particules fines pour atteindre des performances améliorées par rapport à la réglementation. Il sera imposé au délégataire d'être en dessous des valeurs limites d'émissions fixées par le gouvernement qui sont par exemple de 250 mg/NM³ pour le CO. Un exemple qui montre la qualité des traitements est la chaufferie biomasse déjà existante installée à Purpan et situé à côté de l'hôpital des enfants, qui atteste de la non-dangerosité de cet équipement à haute valeur environnementale.

- Un habitant du quartier demande quelle sera la puissance de cette chaufferie ? Et demande s'il est possible d'étendre le secteur desservi par ce projet, notamment les quartiers des Izards-Trois Cocus et celui de La Vache (forte urbanisation à venir avec l'arrivée de la 3ème ligne de métro) ?

Réponse de Maxime BOYER, Maire de quartier 3.3 : la puissance de cette chaufferie biomasse sera de 8 mégawatts (MW). Concernant le périmètre pouvant bénéficier de cet équipement, il est déjà très important comme en atteste la carte présentée dans le diaporama. Néanmoins, il pourra faire encore l'objet d'ajustement en fonction de des demandes de raccordement et de l'économie du projet.

- Un habitant du quartier du quartier demande comment seront traiter les polluants toxiques produits par cette chaufferie ?

Réponse de la Direction de l'Environnement et de l'Energie (DEE) : le fonctionnement de cet équipement est très réglementé, avec des normes de rejets très basses. Des contrôles continus seront réalisés. Les déchets seront traités et valorisés par le futur exploitant, ce point précis fera parti du cahier des charges.

- Un habitant du quartier demande pourquoi ne pas alimenter cette chaufferie par transport ferroviaire car le site identifié est en bordure d'une voie ferrée ?

Réponse de la Direction de l'Environnement et de l'Energie (DEE) : au regard de l'emplacement du foncier, cette solution d'approvisionnement a été logiquement étudiée, mais cela aurait imposé un certain nombre d'aménagements sur la parcelle pour créer notamment une voie de stockage et un espace de stockage important, que la superficie de la parcelle ne permet pas.

2. Point Voirie 2020-2021-2022

Cf. présentation en pièce jointe réalisée par le Pôle territorial Nord.

Pour rappel, le Pôle Territorial Nord (PTN) est une direction de Toulouse Métropole qui assure la gestion de proximité de l'espace public. Ses missions essentielles sont : l'entretien, l'exploitation, le développement et l'aménagement de l'espace public. Sur ce périmètre, le PTN est une sorte de "guichet unique" des demandes d'interventions sur son territoire.

- Un habitant du quartier s'inquiète du traitement très lent voire inexistant des demandes d'enlèvement de dépôts sauvages dans certains secteurs du quartier.

Réponse du Pôle territorial Nord (PTN) : rappelle la procédure applicable en la matière : suite à un appel auprès de la plateforme « Allo Toulouse », les encombrants sont collectés gratuitement sous 48h maximum. Attention, les services de Toulouse Métropole ne peuvent intervenir que sur sur le domaine public. Lorsque le dépôt est sur le domaine privé, c'est au syndic doit faire le nécessaire lui-même. Depuis plusieurs années, un dialogue avec les différents syndicats a été mis en place pour les sensibiliser sur le fonctionnement de la collecte des encombrants. Enfin, afin d'éviter les dépôts sauvages, il est demandé que, lors des dépôts de permis de construire, les aires de présentation soient désormais toutes fermées et sécurisées.

- Un habitant du quartier demande meilleure insertion des pistes cyclables dans les nouveaux projets d'aménagements de voiries en lien avec le développement de l'urbanisation ?

Réponse de Maxime BOYER, Maire de quartier 3.3 : lors de la phase d'instruction des permis de construire afférents à toutes nouvelles constructions, le PTN demande systématiquement un retrait des nouveaux bâtiments afin de pouvoir aménager la voirie et de donner des marges de manœuvre en vue de sécuriser davantage la circulation des cyclistes (pistes ou bandes cyclables) ainsi que les trottoirs pour les piétons et les personnes à mobilité réduite (PMR).

- Un habitant du quartier demande s'il est possible de prévoir une amélioration de la signalétique pour les piétons et les cycles sur l'avenue Bourgès-Maunoury ?

Réponse de Maxime BOYER, Maire de quartier 3.3 : à la demande de plusieurs habitants et associations du quartier, j'ai demandé l'organisation très prochaine d'un « diagnostic en marchant » (une visite sur site du Maire de quartier, en présence des services concernés et des riverains demandeurs). Toutes les demandes d'améliorations possibles seront étudiées à cette occasion.

3. Focus sécurité et prévention quartiers Trois Cocus et Borderouge Nord

Cf. présentation en pièce jointe.

Intervention du Maxime BOYER, Maire de quartier 3.3 :

Pour rappel, pour ces 2 quartiers, la Collectivité a souhaité agir sur deux axes principaux: la sécurité et la prévention.

La sécurité au travers du Contrat de Sécurité Intégré (CSI). Ce contrat a été signé entre l'Etat et la Mairie de Toulouse. Il permet le renforcement très significatifs d'agents de la Police Nationale. Entre 2020 et 2022, ce secteur accueillera, 15 nouveaux policiers nationaux, qui viendront compléter, les effectifs existants. Après 2022, ce sont de nouveau, 15 Policiers Nationaux qui arriveront en complément . Cela s'accompagnera aussi d'une augmentation d'agents de la Police Municipale ; sur le secteur nord. La Justice sera aussi dotée de 3 magistrats supplémentaires qui compléteront ce dispositif.

La prévention, grâce à la création d'une « Cité Éducative ». Les Cités éducatives sont un dispositif né à partir d'initiatives menées sur le terrain par les élus locaux, les services de l'État et les associations. Elles visent à intensifier les prises en charges éducatives des enfants à partir de la naissance et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire.

- Un habitant du quartier (un parent d'élève scolarisé au groupe scolaire Niboul, issu du quartier des Trois-Cocus) constate toutes les évolutions du quartier. Il a été à l'école Ernest Renan, sans aucune difficulté scolaire puis au collège Toulouse Lautrec, ensuite au lycée Raymond Naves où il a obtenu un baccalauréat avec mention très bien. Et enfin il a suivi des études supérieures à l'université Paul Sabatier. Il comprend qu'il y ait des difficultés à s'intégrer dans ce quartier. Actuellement, il est dirigeant d'une entreprise et n'a pas de clients. C'est bien d'avoir des diplômes, des bagages mais il faut aussi trouver du travail. Il attire l'attention de Monsieur BOYER sur la difficulté à trouver un emploi dans ces. Il propose que la Collectivité, dans le cadre des marchés publics, fasse appel à des entreprises de ces quartiers.

Réponse de Maxime BOYER, Maire de quartier 3.3 : pour rappel, le quartier des Trois-Cocus est un quartier Politique de la Ville (QPV) qui, au regard de ses indicateurs socio-économiques (taux d'emploi, chômage, part des étudiants, etc.) plus faible que dans d'autres quartiers de Toulouse, bénéficie de plusieurs dispositifs spécifiques d'accompagnement de l'État et de la Collectivité. Cela permet de développer notamment des actions de renouvellement urbain pour améliorer la

mixité sociale, des d'animation de l'espace public. La Cité éducative est un de ces dispositifs spécifiques d'accompagnement renforcé des enfants dès le plus jeune âge et jusqu'à la fin de l'adolescence. Attention, cela ne signifie pas pour autant que tous les enfants de ces quartiers sont en échec. Par le biais de ce dispositif, la Collectivité va augmenter les moyens scolaires ainsi que le soutien scolaire. On ne stigmatise pas le quartier mais on veut au contraire le valoriser et ainsi faire le lien avec les entreprises et favoriser l'insertion. Les marchés publics sont très réglementés par le droit national et européen pour renforcer la transparence et la mise en concurrence. Néanmoins, dans le respect de ces procédures, la Collectivité essaie naturellement d'augmenter la part des entreprises locales dans les entreprises sélectionnées dans nos marchés publics (qui a déjà fortement augmenté sur le mandat précédent avec le Small Business Act mis en œuvre par mon collègue élu en charge des Marchés publics, Pierre TRAUTMANN). Enfin, par le biais de 2 dispositifs - le Plan local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) et de Toulouse Métropole Emploi (TME) – l'emploi local est privilégié, en priorité dans les quartiers QPV. Par exemple, des clauses d'insertion sociales sont intégrées dans les contrats de marchés publics de la Collectivité et des partenaires, imposant un pourcentage de recrutements issus des quartiers QPV.

